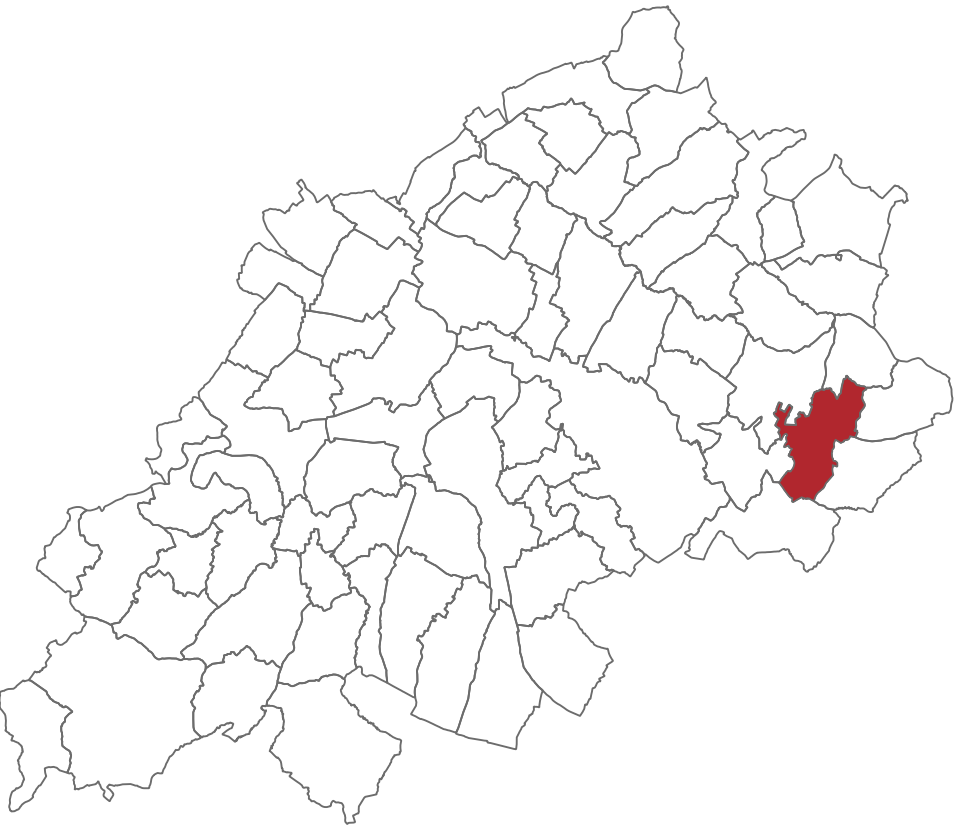


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Gouffern en Auge

Exmes



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
 - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Linéaire commercial souple
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ZONAGE**
- UAp : Centre-bourg patrimonial protégé
 - UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
 - UHa : Secteur de hameau du projet du Haras du Pin
 - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - NHa : Secteur naturel du projet du Haras du Pin
 - A : Zone agricole
 - Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères
 - Ai : Secteur agricole inconstructible

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte